

## Etape 1 :

Bienvenu-e sur le formulaire en ligne pour l'introduction d'une demande dans le cadre de l'appel à candidature du Fonds Maribel Social du Secteur Socioculturel des Communautés Française et Germanophone et de la Région Wallonne organisée en 2024.

Votre demande doit être introduite exclusivement via ce site :  
Date de début : Lundi 27/05/2024 à 9H00  
Date de fin : Vendredi 05/07/2024 à minuit

**Pour introduire votre demande, merci d'indiquer le numéro de BCE de l'institution :**  
(Sans zéros devant les chiffres. Pour les institutions dont le numéro BCE commence par 0, il ne faut pas l'indiquer)

Numéro BCE

SUIVANT

ÉTAPE 1 SUR 7

## Etape 2 :

**Personne de contact**

Veuillez indiquer les coordonnées de la personne de contact.

Toutes les communications envoyées par l'équipe administrative concernant l'acte de candidature seront envoyées sur cette adresse mail. Attention aux coquilles, fautes. Nous vous recommandons l'utilisation d'une adresse générique. Une copie de votre acte de candidature vous sera également envoyée sur cette adresse mail à la fin du processus.

**Nom**  
Entrez le nom

**Prénom**  
Entrez prénom

**Fonction**  
Entrez fonction

**Adresse mail**  
Adresse mail

**Téléphone**  
Entrez le numéro de téléphone

**FMS**  
Si vous avez déjà un dossier auprès du FMS 329.02, pouvez-vous indiquer le numéro sous le format suivant XXX/XX/XXX.

Numéro de dossier

← PRÉCÉDENT SUIVANT →

## Etape 3 :

Appelmarbel0024

appelmarbel2024.be

### Identification à votre sous-secteur

Le sous-secteur caché doit correspondre à votre activité principale.  
Afin de vous guider dans votre choix, vous trouverez entre parenthèse des exemples.

Choix limité à une seule sélection.

- Centres Culturels
- Promotion des musiques nouvelles
- Centres d'Expression et de Créativité (Fédération de pratiques artistiques en amateur) et promotion des arts
- Bibliothèques, médiathèques ou ludothèques (Lecture publique, ...)
- Centres d'archives
- Associations et centres sportifs  
(Centres sportifs locaux ou locaux intégrés, fédérations sportives, ...)
- Médias de proximité reconnus par la FW-B
- Organisations d'éducation permanente pour adultes
- Organisations de protection de l'environnement
- Organisations ou mouvement de jeunesse, centre ou maison de jeunes (Organisations de jeunesse, centre de jeunes, tourisme social, écoles de devoirs, ...)
- Associations de formation professionnelle et recyclage et initiatives d'économie sociale d'insertion (Missions locales et régionales pour l'emploi, atelier de formation par le travail, organismes d'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles, centres d'insertion socioprofessionnelle, Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale, centres Régionaux d'intégration en Wallonie, centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés agréés par l'AVIQ, ...)
- Associations de tourisme non commercial (Attractions touristiques, ...) Musées et services éducatifs (Musées et institutions muséales)
- Organismes de coopération au développement (Organisations non gouvernementales)
- Associations de la communauté germanophone socioculturelles ou sportives (Vereinigungen des soziokulturellen und Sportsektors in der Deutschsprachigen Gemeinschaft)
- Développement communautaire, migration, intégration, cohésion sociale, pauvreté, handicap
- Autres

Autres

### Engagement prévu et renseignements à communiquer

Appelmarbel0024

appelmarbel2024.be

Autres

Autres

### Engagement prévu et renseignements à communiquer

Nombre d'engagements nets supplémentaires que l'employeur sollicite

Entrez nombre d'engagements nets supplémentaires que l'employeur sollicite

Fonction(s)

Entrez fonction(s)

Régime de travail (Heures par semaine)

Entrez régime de travail

Barème réel (rémunération brute)

Entrez barème de base

Echelon (uniquement si lié à une CCT précisant la classification)

Entrez Echelon

← PRÉCÉDENT SUIVANT →

ÉTAPE 3 SUR 7

## Etape 4 :

Appelmarbel2024

appelmarbel2024.be

### Choix du groupe de critères

**Groupe 1**  
Le renforcement d'une fonction insuffisamment présente dans l'asbl parmi les domaines suivants : Animation, communication, pédagogie, administration, finances, prévention et gestion des risques et technique.

**Groupe 2**  
a) L'établissement d'une nouvelle délégation syndicale dans l'association ou inter-centres, tel que prévu dans les CCT sectorielles concernant le statut de la délégation syndicale ou par le soutien à une représentation syndicale déjà présente dans l'association. Il doit s'agir de pourvoir au remplacement du temps de travail syndical des mandataires désignés, et ce dans le cadre d'un protocole d'accord entre les organisations concernées et l'employeur (à fournir avec la demande). Les postes attribués dans ce cadre-ci ne pourront pas faire l'objet de changement de projet a posteriori.  
b) Le soutien à la formation syndicale des travailleurs investis dans la concertation sociale (conseil d'entreprise, CPPT, délégation syndicale). 3 ETP maximum seront attribués à ce critère.

**Groupe 3**  
La mutualisation des ressources entre plusieurs asbl en matière : de gestion opérationnelle, financière, communication/digitalisation, GRH, juridique ; d'accompagnement pour des obligations légales (dans le cadre nouveaux décrets et règlements, loi sur les marchés publics, formation, bien-être au travail, RGD...); de gestion commune de projet ; pédagogique  
Le poste sera attribué à une association ou à une couple ou à un groupement ou à une fédération dont le travail devra apporter de l'aide à plusieurs associations identifiées appartenant majoritairement à la CP 329.02. Les mises à disposition ne sont pas permises.

← PRÉCÉDENT SUIVANT →

Appelmarbel2024

appelmarbel2024.be

### Choix du groupe de critères

**Groupe 1**  
Le renforcement d'une fonction insuffisamment présente dans l'asbl parmi les domaines suivants : Animation, communication, pédagogie, administration, finances, prévention et gestion des risques et technique.  
Expliciter la place dans l'organisation et les tâches du nouveau travailleur dans le cadre d'une de ces fonctions, selon un projet réaliste pour un mi-temps.  
  
En quoi cette fonction diminue la pénibilité du travail de l'équipe en place.

**Groupe 2**  
a) L'établissement d'une nouvelle délégation syndicale dans l'association ou inter-centres, tel que prévu dans les CCT sectorielles concernant le statut de la délégation syndicale ou par le soutien à une représentation syndicale déjà présente dans l'association. Il doit s'agir de pourvoir au remplacement du temps de travail syndical des mandataires désignés, et ce dans le cadre d'un protocole d'accord entre les organisations concernées et l'employeur (à fournir avec la demande). Les postes attribués dans ce cadre-ci ne pourront pas faire l'objet de changement de projet a posteriori.  
b) Le soutien à la formation syndicale des travailleurs investis dans la concertation sociale (conseil d'entreprise, CPPT, délégation syndicale). 3 ETP maximum seront attribués à ce critère.

**Groupe 3**  
La mutualisation des ressources entre plusieurs asbl en matière : de gestion opérationnelle, financière, communication/digitalisation, GRH, juridique ; d'accompagnement pour des obligations légales (dans le cadre nouveaux décrets et règlements, loi sur les marchés publics, formation, bien-être au travail, RGD...); de gestion commune de

Appelmaribel2024

appelmaribel2024.be

Navigation privée

Expliciter la place dans l'organisation et les tâches du nouveau travailleur dans le cadre d'une de ces fonctions, selon un projet réaliste pour un mi-temps.

En quoi cette fonction diminue la pénibilité du travail de l'équipe en place.

**Groupe 2**

a) L'établissement d'une nouvelle délégation syndicale dans l'association ou inter-centres, tel que prévu dans les CCT sectorielles concernant le statut de la délégation syndicale ou par le soutien à une représentation syndicale déjà présente dans l'association. Il doit s'agir de pourvoir au remplacement du temps de travail syndical des mandataires désignés, et ce dans le cadre d'un protocole d'accord entre les organisations concernées et l'employeur (à fournir avec la demande). Les postes attribués dans ce cadre-ci ne pourront pas faire l'objet de changement de projet a posteriori.

b) Le soutien à la formation syndicale des travailleurs investis dans la concertation sociale (conseil d'entreprise, CPPT, délégation syndicale). 3 ETP maximum seront attribués à ce critère.

Expliciter la place dans l'organisation et les tâches du nouveau travailleur dans ce cadre. La fonction pourra être modifiée selon le protocole et après consultation du Fonds mais le projet doit rester le même.

**Groupe 3**

La mutualisation des ressources entre plusieurs asbl en matière : de gestion opérationnelle, financière, communication/digitalisation, GRH, juridique ; d'accompagnement pour des obligations légales (dans le cadre nouveaux décrets et règlements, loi sur les marchés publics, formation, bien-être au travail, RGPD...); de gestion commune de projet ; pédagogique

Le poste sera attribué à une association ou à une coupole ou à un groupement ou à une fédération dont le travail devra apporter de l'aide à plusieurs associations identifiées appartenant majoritairement à la CP 329.02. Les mises à disposition ne sont pas permises.

Expliciter la place dans l'organisation et les tâches du nouveau travailleur dans le cadre de ces thèmes selon un projet réaliste pour un mi-

Appelmaribel2024

appelmaribel2024.be

Navigation privée

Expliciter la place dans l'organisation et les tâches du nouveau travailleur dans ce cadre. La fonction pourra être modifiée selon le protocole et après consultation du Fonds mais le projet doit rester le même.

**Groupe 3**

La mutualisation des ressources entre plusieurs asbl en matière : de gestion opérationnelle, financière, communication/digitalisation, GRH, juridique ; d'accompagnement pour des obligations légales (dans le cadre nouveaux décrets et règlements, loi sur les marchés publics, formation, bien-être au travail, RGPD...); de gestion commune de projet ; pédagogique

Le poste sera attribué à une association ou à une coupole ou à un groupement ou à une fédération dont le travail devra apporter de l'aide à plusieurs associations identifiées appartenant majoritairement à la CP 329.02. Les mises à disposition ne sont pas permises.

Expliciter la place dans l'organisation et les tâches du nouveau travailleur dans le cadre de ces thèmes selon un projet réaliste pour un mi-temps.

En quoi cette fonction diminue la pénibilité du travail de l'équipe en place.

Le porteur du projet est une association.

Le porteur du projet est une coupole ou un groupement.

Le porteur du projet est une fédération.

Pour les associations

Chercher un fichier

Aucun fichier choisi

## Etape 5 :

**Critères subsidiaires**

**Cocher la-les mention-s utiles.**  
Possibilité de cocher aucune case, voir aussi, de toutes les cases.

Augmentation du temps de travail contractuel pour des travailleurs déjà en poste.  
Merci de joindre la lettre du travailleur qui soumet la CCT n°35

Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

Nous ne bénéficions pas encore du Maribel  
Vous pouvez directement cliquer sur suivant si vous n'avez coché aucune case.

← PRÉCÉDENT SUIVANT →

ÉTAPE 5 SUR 7

## Etape 6 :

**Avis des représentants des travailleurs**

**Cocher la mention utile.**

Mon institution a une représentation syndicale interne ou inter-centres  
Le dossier doit être discuté (en ordre de priorité) par le Conseil d'Entreprise, s'il n'y en a pas, par le CPPT, s'il n'y en a pas, par la délégation syndicale.

Nous joignons le PV signé par les représentants du personnel de la réunion où le dossier a été discuté.

Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

Mon institution n'a pas de représentation syndicale interne ou inter-centres  
Le dossier doit être envoyé à deux permanents régionaux de deux syndicats différents, à choisir dans la liste ci-dessous. Un mail avec le contenu de votre candidature leur sera automatiquement envoyé.

<input type="checkbox"/>	Bruxelles	SOLE	Ahouchka	ahouchka.sole@cgslb.be
<input type="checkbox"/>	Brabant Wallon	BONNEAU	Mickaël	mickaël.bonneau@cgslb.be
<input type="checkbox"/>	Hainaut	PIRO	Alisia	alisia.piro@cgslb.be
<input type="checkbox"/>	Hainaut	DUCARMOIS	David	david.ducarmois@cgslb.be
<input type="checkbox"/>	Hainaut	DELRIQUE	Anne-Claire	anne.claire.delricque@cgslb.be
<input type="checkbox"/>	Namur	JONCKERS	Bertrand	bertrand.jonckers@cgslb.be
<input type="checkbox"/>	Liège	JARDON	Fabrice	fabrice.jardon@cgslb.be
<input type="checkbox"/>	Luxembourg	JONCKERS	Bertrand	bertrand.jonckers@cgslb.be
<input type="checkbox"/>	Bruxelles	LEMELAND	Marie	marie.lemeland@wcv-csc.be
<input type="checkbox"/>	Brabant Wallon	LEMELAND	Marie	marie.lemeland@wcv-csc.be

<input type="checkbox"/>	Bruxelles	LEMELAND	Mario	mario.lomeland@ecv-csc.be
<input type="checkbox"/>	Brabant Wallon	LEMELAND	Mario	mario.lomeland@ecv-csc.be
<input type="checkbox"/>	Hainaut	POTTEZ	Sylvie	sylvie.pottez@ecv-csc.be
<input type="checkbox"/>	Hainaut	SWYDERS	Mattié	mattié.swyders@ecv-csc.be
<input type="checkbox"/>	Namur	FRANCOIS	Valérie	valerie.francois@ecv-csc.be
<input type="checkbox"/>	Litige	VANSTEELEDER	Nadine	nadine.vansteeder@ecv-csc.be
<input type="checkbox"/>	Litige	HILT	Vera	vera.hilt@ecv-csc.be
<input type="checkbox"/>	Luxembourg	FRANCOIS	Valérie	valerie.francois@ecv-csc.be

  

<input type="checkbox"/>	Bruxelles	JADOUL	Valérie	vjadoul@setca-fgtb.be
<input type="checkbox"/>	Brabant Wallon	RECKINGER	Claudia	creckinger@setca-fgtb.be
<input type="checkbox"/>	Hainaut	LEONET	Guy	gleonet@setca-fgtb.be
<input type="checkbox"/>	Hainaut	GERVASI	Sabrina	sgervasi@setca-fgtb.be
<input type="checkbox"/>	Hainaut	SALVI	Patrick	psalvi@setca-fgtb.be
<input type="checkbox"/>	Hainaut	BOEL	Catherine	cboel@setca-fgtb.be
<input type="checkbox"/>	Namur	LESIRE	Thomas	svauro@setca-fgtb.be
<input type="checkbox"/>	Litige	SAROGLOU	Noctaria	nsaroglu@setca-fgtb.be
<input type="checkbox"/>	Luxembourg	PLUYMEN	Pascale	ppluymen@setca-fgtb.be

← PRÉCÉDENT    SUIVANT →

## Etape 7 :

**Finalisation de votre candidature**

En cliquant sur le bouton « **Envoyer** », je clôture définitivement ma candidature.

**Aucune modification ne sera possible par la suite.**

Une copie vous sera envoyée sur l'adresse email référencée au point 2, n'hésitez pas à vérifier vos courriers indésirables.

En cas de besoin, vous pouvez prendre contact avec nous par email à l'adresse suivante

**appelmaribel2024@apefasbl.org**

Veuillez vous référer à la circulaire et au calendrier pour la suite de la procédure d'attribution.

**Nous vous remercions pour votre participation.**

← PRÉCÉDENT    Envoyer

ÉTAPE 7 SUR 7